

PROJET

Communes de
 KNUTANGE - NEUFCHÉF - NILVANGE - RANGUEVAUX

**PLAN DE PREVENTION
 DES RISQUES MINIERS
 PLAN D'ENSEMBLE**

ELABORATION

PRESCRIPTION A.P. du 17 octobre 2006
 ENQUETE PUBLIQUE du 19 novembre au 19 décembre 2012
 APPROBATION A.P. du 18 mars 2013

REVISION

PRESCRIPTION A.P. du
 ENQUETE PUBLIQUE du
 APPROBATION A.P. du

LEGENDE

- R1** ZONE ROUGE - Fontis / Effondrements / Eboulements / Puits
 → INCONSTRUCTIBLE
 - R2** ZONE ROUGE - Affaissements progressifs, sauf zones urbaines
 des communes contraintes (DTA)
 - Mouvements résiduels sauf zones urbaines
 des communes peu concernées
 → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
 - R3** ZONE ROUGE - Fontis expertisés aérés faible, moyen, fort (surveillé)
 → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
 - J** ZONE JAUNE - Mouvements résiduels des communes
 significativement concernées (DTA) et
 zones urbaines des communes peu concernées
 → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS
 RESERVE DE PRESCRIPTIONS
- Limite de zone

